



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 22 février 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants**

Mobilité

390/2024 Renouvellement de l'aide à l'acquisition d'un vélo

Mme Noëllie HESTIN expose :

Conformément à la délibération 289/2023, la Communauté de communes a renouvelé l'aide à l'achat d'un vélo en 2023.

Durant l'année, la collectivité a réceptionné 54 demandes dont 53 ont été acceptées, soit 20 de plus que sur l'année 2022. Le montant total d'aides s'élève à 3.600 €.

Afin de poursuivre cette dynamique et encourager l'usage du vélo pour les déplacements tant quotidiens que de loisir, il est proposé de prolonger l'aide en 2024, dans la limite d'une enveloppe de 3.750 euros.

Pour rappel, cette aide est versée à chaque habitant du territoire faisant l'acquisition d'un vélo, quelque soit son type (« musculaire » ou à assistance électrique), neuf ou d'occasion. Le montant de la prime est fixe, mais elle dépend du lieu d'achat du vélo : 75€ pour un achat effectué chez un revendeur situé sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale, et 50€ pour un achat effectué en dehors de ce périmètre (en France et hors achat en ligne). Cette aide est versée sans conditions de ressources. Toutes les modalités d'attribution sont détaillées dans le règlement d'aide ci-joint.

Le Conseil de Communauté

VALIDE la mise en place de cette aide à l'acquisition d'un vélo à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

APPROUVE le règlement d'aide ci-joint.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

La secrétaire de séance,



Maud PETITDEMANGE

Le Président,



Jean-Marc BURRUS

Communité de
Communes
Val d'Argent

VALLEE DE STE-MARIE-AUX-MINES
HAUT-RHIN